



## Document d'exigences IAF

# DOCUMENT D'EXIGENCES IAF POUR L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) DANS LES PROCESSUS D'AUDIT/D'ÉVALUATION

**Version 2 (4)**

**(IAF MD 4:2023)**

**La version anglaise fait foi**  
(disponible sur <https://iaf.nu>)

---

L'International Accreditation Forum, Inc. (IAF) favorise les échanges commerciaux et soutient l'industrie et les autorités réglementaires par la mise en œuvre d'un accord international de reconnaissance mutuelle entre les organismes d'accréditation (OA), de sorte que les résultats émis par les organismes d'évaluation de la conformité (OEC) par les membres d'IAF puissent être reconnus à l'échelle mondiale.

L'accréditation réduit le risque commercial et celui de ses clients en leur garantissant que les OEC accrédités sont compétents pour réaliser les prestations qu'ils effectuent dans le cadre de leur portée d'accréditation. Les OA membres de l'IAF et leurs OEC accrédités doivent satisfaire aux exigences des normes internationales applicables et des guides IAF pour l'application cohérente de ces normes.

Les organismes d'accréditation signataires de l'Accord Multilatéral de Reconnaissance Mutuelle (MLA) de l'IAF sont évalués régulièrement par des entre pairs pour donner confiance dans la mise en œuvre de leurs schémas d'accréditation. La structure et la portée du MLA d'IAF sont détaillées dans le document « IAF PL3 – Politiques et Procédures relatives à la structure de l'axe d'action de l'IAF MLA et à l'extension de son champ d'application. Le champ d'application de l'IAF MLA est détaillé dans le document sur le statut de l'IAF MLA.

Le MLA d'IAF est hiérarchisé en cinq niveaux : le niveau 1 spécifie les critères obligatoires applicables à tous les organismes d'accréditation, ISO/IEC 17011. La combinaison des activités du niveau 2 et des documents normatifs correspondants de niveau 3 est appelée le principal domaine d'application du MLA, et la combinaison du niveau 4 (si applicable) avec le niveau 5 (documents normatifs applicables) est appelée un sous-domaine du MLA.

- Le domaine principal du MLA inclut des activités telles que la certification des produits et les documents d'exigences associés, comme l'ISO/IEC 17065. Les attestations émises par les OEC à ce niveau sont reconnues comme étant tout aussi fiables.
- Le sous-domaine de MLA inclut des critères d'évaluation de la conformité tels que l'ISO 9001 et les schémas d'exigences spécifiques applicables, comme par exemple l'ISO 22003-1. Les attestations émises par les OEC à ce niveau sont considérées équivalentes.

Le MLA d'IAF donne la confiance dont le marché a besoin pour accepter les résultats des évaluations de conformité. Un certificat délivré, dans le domaine du MLA par un organisme accrédité par un organisme d'accréditation signataire du MLA peut être reconnu dans le monde entier, facilitant ainsi le commerce international.

---

---

## Sommaire

0.	INTRODUCTION.....	5
1.	DOMAINE D'APPLICATION .....	6
2.	REFERENCES NORMATIVES .....	6
3.	DEFINITIONS.....	7
4.	EXIGENCES .....	8

Version N° 2 (4)

Préparé par: IAF Technical Committee

Approuvé par: IAF Members

Date d'édition: 14 juin 2023

Date: 08 juin 2018

Date d'application: 04 juillet 2019

Pour tout renseignement, contacter: Elva Nilsen, Secrétaire IAF

Telephone: +1 613 454-8159

Email: secretary@iaf.nu

---

### **Introduction au document d'exigence IAF**

Le terme « devrait » est employé dans ce document pour indiquer les moyens reconnus pour remplir les exigences de la norme d'accréditation. Un organisme d'évaluation de la conformité (OEC) peut satisfaire à ces exigences d'une manière équivalente à condition qu'il puisse le démontrer à un organisme d'accréditation. Le terme « doit » est utilisé dans ce document pour indiquer les dispositions qui, reflétant les exigences des normes applicables, sont obligatoires.

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI

---

## **Document d'exigences IAF pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les processus d'Audit/d'Evaluation**

### **0. INTRODUCTION**

0.1 Du fait que les technologies de l'information et de la communication (TIC) deviennent plus sophistiquées, il est important d'être capable de les utiliser pour optimiser l'efficacité de l'audit/l'évaluation et soutenir et maintenir l'intégrité du processus d'évaluation.

0.2 Les TIC sont l'utilisation de la technologie pour collecter, stocker, récupérer, traiter, analyser et transmettre des informations. Elles comprennent des logiciels et du matériel tels que les Smartphones, les appareils portables, les ordinateurs portables, les ordinateurs de bureau, les drones, les caméras vidéo, la technologie portable, l'intelligence artificielle et autres. L'utilisation des TIC peut être appropriée pour l'évaluation sur place ou à distance.

0.3 Exemples d'utilisation des TIC pendant l'audit/l'évaluation pouvant inclure mais ne sont pas limités :

- Aux réunions ; sous la forme de visioconférence, y compris audio, vidéo et l'échange de données
- à l'audit/évaluation de documents et enregistrements au moyen d'un accès à distance, de manière synchrone (en temps réel) ou asynchrone (le cas échéant)
- A l'enregistrement d'informations et de preuves au moyen d'images vidéo fixes, vidéo ou enregistrements sonores

A la mise à disposition d'un accès visuel/audio à des emplacements éloignés ou éventuellement dangereux

0.4 Les objectifs pour une application efficace des TIC pour l'audit/l'évaluation sont :

- i) Fournir une méthodologie de l'utilisation des TIC qui soit suffisamment souple et non-contraignante afin d'optimiser le processus classique d'audit/d'évaluation
- ii) Assurer que des contrôles adéquats sont mis en place pour éviter des abus qui pourraient compromettre l'intégrité du processus d'audit/d'évaluation
- iii) Confirmer les principes de sécurité et de viabilité

---

Des mesures doivent également être prises pour s'assurer que la sécurité et la confidentialité sont maintenues lors des activités d'audit/d'évaluation.

0.5 D'autres programmes, documents normatifs et normes d'évaluation de la conformité peuvent imposer des limites à l'utilisation des TIC pour l'audit/l'évaluation et peuvent prévaloir sur ce document.

## **1. DOMAINE D'APPLICATION**

Ce document d'exigences prévoit une application cohérente en matière d'audit/d'évaluation, pour l'utilisation des TIC comme faisant partie de la méthodologie. Le domaine d'application de ce document est pour l'audit/l'évaluation, des systèmes de management, de personnes et de produits et s'applique aux organismes d'évaluation de la conformité et d'accréditation. L'utilisation des TIC n'est pas obligatoire et peut être utilisée pour d'autres types d'activités d'évaluation de la conformité, mais si les TIC sont utilisées dans le cadre de la méthodologie d'audit/d'évaluation, il est obligatoire de se conformer à ce document.

## **2. REFERENCES NORMATIVES**

Pour les besoins du présent document, les références normatives indiquées ci-dessous, dépendent de l'activité de l'évaluation de la conformité. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements). Limité à :

- **IAF MD 5** – Détermination du temps d'audit des systèmes de management de la qualité, des systèmes de management environnemental et des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail
- **ISO/IEC 17011** – Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité
- **ISO/IEC 17021-1** - Évaluation de la conformité — Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management — Partie 1 : exigences
- **ISO/IEC 17065** - Évaluation de la conformité - Exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services
- **ISO/IEC 17024** - Évaluation de la conformité — Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes

---

Ce document d'exigences peut également être utilisé pour d'autres évaluations de la conformité, comme:

- **ISO 14065** - Gaz à effet de serre -- Exigences pour les organismes fournissant des validations et des vérifications des gaz à effet de serre en vue de l'accréditation ou d'autres formes de reconnaissance
- **ISO/IEC 17020** - Évaluation de la conformité -- Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
- **ISO/IEC 17025** - Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais

En outre, des conseils sur l'audit/l'évaluation concernant les TIC peuvent être obtenus dans les documents:

- **ISO/IEC 17020** - Évaluation de la conformité -- Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
- **ISO/IEC 17025** - Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais
- ISO/IAF Auditing Practices Group - "Electronic documented information systems"  
<https://committee.iso.org/home/tc176/iso-9001-auditing-practices-group.html>
- **IAF ID 12** – Principes pour l'évaluation à distance
- **ISO 19011** - Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management

### 3. DEFINITIONS

#### 3.1. Site virtuel

Site virtuel où un client travaille ou propose un service au moyen d'un environnement en ligne, permettant ainsi à des personnes d'exécuter des processus depuis n'importe quel emplacement physique.

*Note 1 : on ne peut pas parler d'emplacement virtuel lorsque les processus doivent être exécutés dans un environnement physique, par ex. : entreposage, fabrication, essais physiques en laboratoire, installation ou réparation de produits physiques.*

*Note 2 : un site virtuel (par ex. : réseau intranet d'entreprise) est considéré comme un site à part entière pour le calcul du temps d'audit.*

---

## **4. EXIGENCES**

### **4.1. Sécurité et confidentialité**

4.1.1 La sécurité et la confidentialité des informations électronique ou transmises par voie électronique sont particulièrement importantes lors de l'utilisation des TIC lors des audits/évaluations.

4.1.2 L'utilisation des TIC lors des audits/évaluations doit faire l'objet d'un accord mutuel préalable entre l'organisme audité/évalué et l'organisme effectuant l'audit/l'évaluation conformément aux mesures et réglementations sur la sécurité des informations et de protection des données.

4.1.3 En cas de non-respect de ces mesures ou de non-accord sur les mesures en matière de sécurité de l'information et de protection des données, l'organisme effectuant les activités d'audit/d'évaluation doit utiliser d'autres méthodes pour mener son audit/évaluation.

4.1.4 En l'absence d'accord sur l'utilisation des TIC pour l'audit/l'évaluation, d'autres méthodes doivent être utilisées pour satisfaire les objectifs de l'audit/l'évaluation.

### **4.2. Exigences relatives au processus**

4.1.5 L'organisme doit identifier et documenter les risques et les suggestions pouvant impacter l'efficacité de l'audit/l'évaluation pour chaque utilisation des TIC dans les mêmes conditions, y compris la sélection des technologies et leur gestion.

4.1.6 Lorsque les TIC sont proposées pour les activités d'audit/d'évaluation, la revue de la demande doit inclure la vérification que le client et l'organisme d'audit/d'évaluation ont l'infrastructure nécessaire pour soutenir l'utilisation des TIC.

4.1.7 Compte-tenu des risques et des opportunités identifiés en 4.2.1, le plan d'audit/d'évaluation doit identifier la manière dont les TIC seront utilisées à des fins d'audit/d'évaluation pour optimiser l'efficacité du processus d'audit/d'évaluation.

4.1.8 Lors de l'utilisation des TIC, les auditeurs/évaluateurs et autres personnes impliquées (par exemple, pilotes de drone, experts techniques) doivent avoir la compétence et la capacité de comprendre et d'utiliser les TIC employées pour atteindre le résultat d'audit/d'évaluation escompté. L'auditeur/l'évaluateur doit aussi avoir conscience des risques et des possibilités offertes par les TIC utilisées et des impacts qu'elles peuvent avoir sur la validité et l'objectivité de l'information recueillie.

---

4.1.9 Si les TIC sont utilisées pour l'audit/l'évaluation, elles ont un impact sur le temps total d'audit/d'évaluation, car une planification supplémentaire peut être nécessaire, ce qui peut impacter la durée d'audit/d'évaluation.

*Note: Lors de la détermination du temps et de la durée d'audit/d'évaluation, il y a lieu de se référer aux références normatives pour connaître les exigences supplémentaires susceptibles d'avoir un impact sur la mise en œuvre des TIC. L'impact de la durée d'audit/d'évaluation qui utilisent des TIC n'est pas limité par ce document d'exigences.*

4.1.10 Les rapports d'audit/d'évaluation et les enregistrements associés doivent indiquer dans quelle mesure les TIC ont été utilisées pour mener les audits/évaluations et leur efficacité dans l'atteinte des objectifs d'audit/d'évaluation.

4.1.11 Si des sites virtuels sont inclus dans la portée, le document de certification/d'accréditation doit faire état que ces sites virtuels sont inclus et les activités réalisées sur ces sites doivent être identifiées.

*Fin du document d'exigences IAF pour l'utilisation des Technologies de l'information et de la Communication (TIC) dans les processus d'audit/d'évaluation*

#### **Informations complémentaires :**

Pour de plus amples informations sur ce document ou sur tout autre document IAF, veuillez contacter l'un des membres IAF ou le secrétariat.

Pour obtenir les coordonnées des membres IAF, veuillez consulter le site Web IAF - <http://www.iaf.nu>.

#### **Secrétariat:**

IAF Corporate  
Secretary Telephone: +1 613 454-8159  
Email: [secretary@iaf.nu](mailto:secretary@iaf.nu)